



ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMP

ARRETE 202418

**OBJET : POSE LOT SUR RESEAU EXISTANT ET POSE D'UN FOURREAU DIAMETRE 45 SUR 2ML
POUR ADDUCTION CLIENT**

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411 - 8

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune

Vu la demande de la Société JLGC, domiciliée, 383 avenue du général de Gaulle, 33450 Izon, représentée par Monsieur Jérôme LARGOURT, en date du 20/02/2024

CONSIDERANT que les travaux auront lieu au 118 avenue des Côtes de bourg à partir du 21/03/2024 pour une durée de 30 jours calendaires ;

CONSIDERANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engin de chantier (pelle + camion) sur une partie de la chaussée

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

A R R Ê T E

Article 1 :

Dans le cadre des travaux, un empiètement sur chaussée sera effectué sur la route départementale RD 669 au 118 avenue des Côtes de Bourg, à partir du 21/03/2024 pour une durée de 30 jours calendaires.

Article 2 :

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone des travaux seront soumis aux restrictions suivantes :

- Interdiction de dépasser
- Interdiction de stationner

Article 3 :

La signalisation et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de gendarmerie de Bourg
- Monsieur le Responsable de la société STE JLGC

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Prignac et Marcamps, le 20/03/2024

